

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Manuela GUILLET a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 20 septembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HEGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE

M. Michel ALUSSON, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Jean-Jacques MIRALLIÉ, absent, a donné pouvoir à Mme Manuela GUILLET
Mme Nicole BATARD, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ
M. Bernard COUDRIAU, absent, a donné pouvoir à Mme Michelle PERROCHAUD

Mme Christine DAUDET, excusée
M. Fabrice CHAMARD, excusé
Mme Marie-France GOURAUD, excusée



ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC – CONDUITE ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE – TRAITEMENT D’AIR ET D’EAU DES EQUIPEMENTS AQUATIQUES GRAND 9 ET AQUA 9

Considérant la fin du marché pour la « conduite et entretien des installations de chauffage, traitement d’air et d’eau, réalisation de prestations légionnelles, astreinte et dépannage des matériels, fournitures des produits de traitement et des matériels courants des 2 piscines » au 31 décembre 2023, une consultation pour son renouvellement a été lancée le 26 avril 2023, avec publicité au BOAMP et JOUE, en procédure d’appel d’offres ouvert, Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Ce nouveau marché d’une durée de 72 mois, démarrera le 01/01/2024 et intègre la garantie totale « P3 » pour l’équipement aquatique du Grand 9.

La date de remise des offres était fixée au 30 juin 2023 à 12h00.
2 entreprises ont répondu dans les délais.

La Commission d’Appel d’Offres, qui s’est réunie le 05 septembre 2023, a analysé l’ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l’avis de publicité (à savoir 55 % pour la valeur technique, 5% pour la performance environnementale et 40 % pour le prix), comme étant l’offre économiquement la plus avantageuse, et a attribué le marché à l’entreprise **IDEX ENERGIES** pour un montant estimatif sur la durée du marché de **750 525.12 € HT**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT l’avis favorable rendu par la commission d’appel d’offre du 5 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations seront inscrits au Budget 2024 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d’Appel d’Offres du 5 septembre 2023 ;
- **ATTRIBUE** le marché pour la « Conduite et entretien des installations de chauffage, traitement d’air et d’eau, réalisation de prestations légionnelles, astreinte et dépannage des matériels, fourniture des produits de traitement et des matériels courants des 2 piscines (Le Grand 9 et l’Aqua 9), garantie totale du Grand 9. », avec l’entreprise **IDEX ENERGIES** pour un montant estimatif sur 72 mois de **750 525.12 € HT**.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d’absence un Vice-Président à signer le marché ou toute pièce s’y rapportant.

Fait à La Chevrolière, 26 septembre 2023
Le Président,

Acte n° : DE188-C260923

Publié sur le site internet le *03/10/2023*

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Manuela GUILLET a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 20 septembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HEGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE

M. Michel ALUSSON, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Jean-Jacques MIRALLIÉ, absent, a donné pouvoir à Mme Manuela GUILLET
Mme Nicole BATARD, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphane BEAUGÉ
M. Bernard COUDRIAU, absent, a donné pouvoir à Mme Michelle PERROCHAUD

Mme Christine DAUDET, excusée
M. Fabrice CHAMARD, excusé
Mme Marie-France GOURAUD, excusée



**AVENANT N°2 – MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICE D'ASSURANCE – LOT 2
ASSURANCES FLOTTE AUTO**

Par une délibération du 15 octobre 2019, le conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer le marché de prestations de services d'assurances de Grand Lieu Communauté confié à la **SMACL** pour un montant de **5 134.63 € TTC/an** soit **30 807.78 € TTC** sur la durée du marché de **6 ans**, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par une décision du Président 22 novembre 2021 l'avenant n°1 a été approuvé suite à l'ajout d'un nouveau véhicule et à la suppression d'un véhicule. Cet avenant n°1 a eu pour effet d'augmenter la cotisation de **88.70 € TTC/ an** soit **443.50 € TTC** sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Par un courrier reçu le 15/06/2023, la SMACL titulaire du Lot 2 – Assurances flotte auto et auto missions, a informé Grand Lieu Communauté d'un rapport sinistres/cotisations défavorable pour notre collectivité.

Afin de garantir la pérennité de notre contrat la **SMACL** propose une majoration de **30%** de la cotisation annuelle HT, à compter du 01/01/2024.

Le présent avenant n° 2 a pour objet de valider la majoration de **30%** de la cotisation annuelle HT de la flotte auto, à compter du 01/01/2024, soit **+ 1 070,92 € HT** par an, pour les années 2024 et 2025.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 septembre 2023 et a approuvé l'avenant n° 2.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission d'appel d'offre du 5 septembre 2023 ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations seront inscrits au Budget 2024 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de l'avis favorable émis par la Commission d'appel d'offres réunie le 5 septembre 2023
- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de prestations d'assurances – Lot 2 – Assurances flotte auto et auto mission ayant pour objet une majoration de **30%** de la cotisation annuelle HT de la flotte auto, à compter du 01/01/2024, soit **+ 1 070,92 € HT** par an, pour les années 2024 et 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer l'avenant n° 2 et les pièces annexes

Acte n° : DE189-C160523

Publié sur le site internet le : 03/10/2023

Fait à La Chevrolière, le 26 septembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Manuela GUILLET a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 20 septembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HEGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE

M. Michel ALUSSON, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Jean-Jacques MIRALLIÉ, absent, a donné pouvoir à Mme Manuela GUILLET
Mme Nicole BATARD, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ
M. Bernard COUDRIAUX, absent, a donné pouvoir à Mme Michelle PERROCHAUD

Mme Christine DAUDET, excusée
M. Fabrice CHAMARD, excusé
Mme Marie-France GOURAUD, excusée

CENTRE DE COMPOSTAGE – ACHAT FONCIER ET DEROULE DU PROGRAMME

Grand Lieu Communauté porte un projet de plateforme de compostage des déchets verts et des boues d'épuration répondant à plusieurs enjeux du territoire :

- Il apporte une réponse concrète aux difficultés rencontrées en gestion des boues d'épuration depuis plusieurs années ;
- Il permettra de travailler différemment la question des déchets verts en déchèteries ;
- Il permet de relocaliser la gestion de ces déchets sur le territoire et d'en récolter les bénéfices (réappropriation du compost par les acteurs du territoire, gains financiers à terme en exploitation, indépendance vis-à-vis d'infrastructures privées).

L'équipement principal du projet se situe sur la commune du Bignon, parcelle 14 ZX 54. Ce site a retenu l'attention de la collectivité car il est situé à l'écart d'habitations et d'activités. Il s'agit d'un site privé qui pourrait être qualifié de friche industrielle : bien que disposant d'une classification ICPE, ce site n'est pas exploité actuellement. Sa reconversion répondrait aux enjeux de limitation de l'artificialisation des sols et de relocalisation de la gestion des déchets du territoire.

Un marché de maîtrise d'œuvre, comprenant une mise à jour du dimensionnement des équipements (études préliminaires) et analyse du mode de gestion, est actuellement en phase de consultation. Ce marché comprend des phases de présentation aux élus, aux riverains du projet et aux agriculteurs. Les phases d'étude se dérouleront sur l'année 2024.

L'acquisition de ce terrain de 16 640 m² est possible au prix de **150 000 €**. Ces acquisitions se font conformément à l'évaluation reçue de France Domaine le 06 février 2023 (réf : 2023-44014-00283).

A la demande de la collectivité, la cession ne pourra avoir que si le propriétaire obtient la cessation d'activité au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

CONSIDERANT l'évaluation reçue de France Domaine le 06 février 2023 (réf : 2023-44014-00283) ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, 38 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. Erwan PICCONE) :

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée 14 ZX 54 au prix de **150 000 €**
- **DE PRENDRE** en charge les frais inhérents (géomètre, notaire, ...) liés à cette vente
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président pour signer les actes notariés à intervenir dans le cadre de l'achat de ces terrains ainsi que les pièces s'y rapportant
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer les actes notariés à intervenir dans le cadre de cessions ainsi que toute pièce s'y rapportant

Acte n° : DE191-C260923

Publié sur le site internet le : 03.10.2023

Fait à La Chevrolière, le 26 septembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Manuela GUILLET a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 20 septembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HEGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE

M. Michel ALUSSON, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Jean-Jacques MIRALLIÉ, absent, a donné pouvoir à Mme Manuela GUILLET
Mme Nicole BATARD, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ
M. Bernard COUDRIAU, absent, a donné pouvoir à Mme Michelle PERROCHAUD

Mme Christine DAUDET, excusée
M. Fabrice CHAMARD, excusé
Mme Marie-France GOURAUD, excusée



RAPPORTS D'ACTIVITES 2022 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) ET DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. [...] Les services d'assainissement municipaux sont soumis aux dispositions du présent article. »

Préparés par les services, les rapports reprennent les principales données sur le service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2022. Ils intègrent notamment les données fournies par le délégataire du service d'assainissement collectif.

Les faits marquants et chiffres-clés seront présentés lors du Conseil communautaire. Ces documents seront ensuite présentés au sein de chaque conseil municipal des communes membres de Grand Lieu Communauté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

CONSIDERANT les exposés présentés ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports d'activités des services Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif pour l'année 2022.

Acte n° : DE192-C260923

Publié sur le site internet le : 

Fait à La Chevrolière, le 26 septembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Manuela GUILLET a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 20 septembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HEGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE

M. Michel ALUSSON, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Jean-Jacques MIRALLIÉ, absent, a donné pouvoir à Mme Manuela GUILLET
Mme Nicole BATARD, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ
M. Bernard COUDRIAU, absent, a donné pouvoir à Mme Michelle PERROCHAUD

Mme Christine DAUDET, excusée
M. Fabrice CHAMARD, excusé
Mme Marie-France GOURAUD, excusée



BILAN DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT 2017-2023 DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, PROROGATION ET LANCEMENT D'UN OUVEAU PLH

Le Plan local de l'Habitat de Grand Lieu Communauté arrive à son terme (2017-2023), il est donc nécessaire de procéder à la réalisation d'un bilan final de ce document avant de se projeter dans le lancement de l'élaboration d'un nouveau document.

Le bilan a pour objectif d'évaluer l'action de Grand Lieu Communauté en matière d'habitat, de dégager les premiers enjeux et d'esquisser des pistes d'orientations pour la poursuite de cette politique communautaire.

Ce bilan et ces premiers enjeux permettront au Conseil Communautaire de confirmer l'intérêt du lancement d'un nouveau PLH, élaboration qui débutera par la transmission du bilan au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CR2H) pour que les services de l'Etat prennent acte de la décision de Grand Lieu Communauté et fournissent son Porté à Connaissance.

La commune de Pont Saint Martin, soumise à la loi SRU, doit signer avec l'Etat et la communauté de communes un contrat de mixité sociale en lien avec ses objectifs de production de logements sociaux pour une durée de 3 ans. Ce contrat de mixité sociale doit obligatoirement s'appuyer, d'un point de vue juridique, sur un PLH en cours de validité. Le PLH de Grand Lieu Communauté devait prendre fin en mai 2023 puis, le temps de l'élaboration, le nouveau PLH ne prendra effet qu'en 2025. Afin de pallier cette absence de document et de ne pas mettre en fragilité juridique le contrat de la commune de Pont Saint Martin, il est proposé de prolonger le PLH actuel en l'état pour une durée de 2 ans, soit de mai 2023 à mai 2025. Le bilan du PLH actuel au terme des 6 ans est proposé pour approbation et un nouveau bilan sera produit à l'issue des deux années supplémentaires. La prolongation prendra fin soit en mai 2025, soit à l'approbation du nouveau PLH.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-1 à L302-4-2 et R302-1 à R302-13-1 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 30 mai 2017 approuvant le Plan Local de l'Habitat 2017-2023 ;

CONSIDERANT l'exposé présenté ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan du PLH 1 (2017-2023) de Grand Lieu Communauté
- **PROROGUE** le PLH 2017-2023, au terme de sa durée de validité, pour une durée maximale de 2 ans, en application de l'article L302-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitation
- **LANCE** concomitamment l'élaboration d'un nouveau PLH
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document se rapportant au bilan et à la prorogation du PLH 1, ainsi qu'au lancement du nouveau PLH

Acte n° : DE193-C260923

Publié sur le site internet le : 03/10/2023

Fait à La Chevrolière, le 26 septembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Manuela GUILLET a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 20 septembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HEGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE

M. Michel ALUSSON, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Jean-Jacques MIRALLIÉ, absent, a donné pouvoir à Mme Manuela GUILLET
Mme Nicole BATARD, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ
M. Bernard COUDRIAU, absent, a donné pouvoir à Mme Michelle PERROCHAUD

Mme Christine DAUDET, excusée
M. Fabrice CHAMARD, excusé
Mme Marie-France GOURAUD, excusée



CONTRAT DE PROJET « FONDS VERT »

En application des articles L.332-24 et suivants du Code Général de la Fonction publique, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le fonds vert est un fonds d'Etat pour accompagner les collectivités à répondre aux grands enjeux d'amélioration de la performance environnementale de leurs projets.

Au niveau national, ce fonds vert a été abondé en 2023 d'une enveloppe exceptionnelle au titre de l'accompagnement de la réforme de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Grand Lieu étant bénéficiaire de la CVAE, elle est éligible à une enveloppe de **126 282.81 €** qui peuvent être reversés sous forme de subvention au titre du fonds vert. Ces crédits ne sont pas reconductibles en 2024 et doivent venir subventionner des dépenses de maîtrise d'ouvrage communautaire engagées avant le mois de septembre 2023.

Dans ce cadre, les services de l'Etat proposent d'accompagner Grand Lieu sur la mesure transverse ingénierie qui vise à doter les territoires de moyens d'ingénierie pour leur permettre de faire émerger les projets et actions répondant aux enjeux de la transition écologique.

Grand Lieu Communauté a validé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en Mars 2020 ainsi qu'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) en septembre 2021. Dans le cadre du bilan à mi-parcours du PCAET en cours de réalisation, comme du suivi du CRTE, il est constaté le besoin d'accélérer certaines actions transverses sur le territoire qui sont portées par l'intercommunalité ou accompagnées par l'EPCI pour le compte des communes.

Dans ce cadre un soutien en ingénierie de projet pour porter, promouvoir, valoriser, animer des actions de Grand Lieu Communauté mais également des communes en termes de transition écologique est recherché.

Il est proposé la création d'un emploi non permanent d'attaché à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2023 pour une durée de 3 ans. La rémunération de l'agent recruté sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

CONSIDERANT l'exposé présenté ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent de chargé de promotion et d'animation de la transition écologique à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2023 pour une durée de 3 ans, relevant de la catégorie A, grade d'attaché, en vue mener une mission d'amplification et de valorisation des actions intercommunales en matière de transition écologique
- **DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée par rapport à la grille indiciaire d'attaché, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience



- **DIT** que l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération du 6 décembre 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document relatif à ce dispositif

Fait à La Chevrolière, le 23 septembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

Acte n° : DE194-C260923

Publié sur le site internet le : 03/10/2023

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Manuela GUILLET a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 20 septembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HEGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE

M. Michel ALUSSON, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Jean-Jacques MIRALLIÉ, absent, a donné pouvoir à Mme Manuela GUILLET
Mme Nicole BATARD, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ
M. Bernard COUDRIAUX, absent, a donné pouvoir à Mme Michelle PERROCHAUD

Mme Christine DAUDET, excusée
M. Fabrice CHAMARD, excusé
Mme Marie-France GOURAUD, excusée

CONTRAT DE PROJET « AGRICULTURE ET RANDONNEES »

En application des articles L.332-24 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Dans le cadre de sa politique d'attractivité et de développement territorial, Grand Lieu Communauté a la volonté d'asseoir sa politique Randonnée et de construire une politique Agricole, pilotées par la Direction du pôle Attractivité.

Ainsi, il est proposé la création d'un emploi non permanent d'attaché à temps complet, à compter du 3 octobre 2023 pour une durée de 1 an. La rémunération de l'agent recruté sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

CONSIDERANT l'exposé présenté ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent de chargé de développement territorial agriculture et randonnée à temps complet, à compter du 3 octobre 2023 pour une durée de 1 an, relevant de la catégorie A, grade d'attaché, en vue mener une mission de développement territorial, afin d'asseoir la politique Randonnée et de construire une politique Agricole.
- **DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée par rapport à la grille indiciaire d'attaché, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience
- **DIT** que l'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération du 6 décembre 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document relatif à ce dispositif,

Acte n° : DE195-C260923

Publié sur le site internet le : 03/10/2023

Fait à La Chevrolière, le 26 septembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Manuela GUILLET a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 20 septembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 39

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HEGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE

M. Michel ALUSSON, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA
M. Jean-Jacques MIRALLIÉ, absent, a donné pouvoir à Mme Manuela GUILLET
Mme Nicole BATARD, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ
M. Bernard COUDRIAU, absent, a donné pouvoir à Mme Michelle PERROCHAUD

Mme Christine DAUDET, excusée
M. Fabrice CHAMARD, excusé
Mme Marie-France GOURAUD, excusée



TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les modifications proposées sont les suivantes :

Filière ADMINISTRATIVE :

- Afin de permettre à deux agents d'avancer de grade au 1^{er} septembre 2023, 2 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe à temps complet ont été créés au Conseil Communautaire du 4 juillet dernier.

Il convient de procéder aux modifications suivantes :

Supprimer leur ancien grade au tableau des effectifs, à savoir 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Filière TECHNIQUE :

- Un agent ayant le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe a fait la demande d'augmenter son temps de travail. Cette demande ayant été justifiée et validée par l'Autorité territoriale. 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet a été créé au Conseil Communautaire du 4 juillet dernier.

Il convient de procéder aux modifications suivantes :

Suppression d'1 emploi de grade adjoint technique principal de 2^{ème} classe non-complet 29h/35h

Les 3 suppressions de poste ont reçu un avis favorable du CST en date du 12 septembre 2023

Filière SPORTIVE :

- Afin de permettre la réintégration d'un agent en disponibilité, il convient de créer 1 emploi d'Educateur des Activités Physique et Sportive à temps complet.

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux modifications présentées ;

CONSIDÉRANT qu'aucun emploi relevant du grade d'éducateur des activités physique et sportives cité ci-dessus n'est vacant au tableau des effectifs ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE DE CREER :

Filière sportive	
1 emploi d'Educateur des Activités Physique et Sportive	à temps complet

- DECIDE DE SUPPRIMER :

Filière administrative	
2 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe	à temps complet
Filière Technique	
1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe	à temps incomplet (29h/35h)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document relatif à ces modifications du tableau des effectifs,

Acte n° : DE196-C260923

Publié sur le site internet le : 03/10/2023

Fait à La Chevrolière, le 26 septembre 2023,
Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 02/10/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté